

PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES / HOMMES



15 OCTOBRE 2021

Communauté de communes
de la Veyle

AGIR POUR UNE EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Plan d'actions en 4 axes :

AXE 1 : Lutter contre les stéréotypes

AXE 2 : Promouvoir la mixité

AXE 3 : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes

AXE 4 : S'engager pour un équilibre des temps de vie professionnelle et personnelle

UNE EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'égalité est le principe selon lequel tous les êtres humains disposent des mêmes droits et ont les mêmes devoirs.

Depuis plusieurs années des femmes et des hommes se sont mobilisés pour dénoncer les inégalités qu'ils rencontraient. Malgré des progrès accomplis et des lois, l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité. Les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits dans la pratique. Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore longue. Ces inégalités sont le résultat de constructions sociales qui se fondent sur les nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail, l'organisation de la société... Autant de domaines dans lesquels il est possible d'agir en adoptant une approche nouvelle et en opérant des changements structurels. Les autorités locales et régionales, qui sont les sphères de gouvernance les plus proches de la population, représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Les collectivités territoriales, échelon de gouvernance le plus proche du citoyen, sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

AXE 1 : Lutter contre les stéréotypes :

→ Afin de lutter contre les stéréotypes et sensibiliser le personnel et les élus -es :

Action : Intégrer une formation sensibilisation « égalité femmes-hommes » dans son plan de formation.

→ Pour améliorer la communication interne non stéréotypée :

Action : Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur tous les documents de communication.

AXE 2 : Promouvoir la mixité :

→ Afin de ne pas freiner l'embauche des femmes et des hommes dans les secteurs dits « masculinisés ou féminisés »

Actions : Indiquer au féminin et au masculin les titres, grades et fonctions sur les fiches de postes, offres d'emploi, documents et supports produits par la direction des ressources humaines.

Veiller à la mixité des jurys de recrutement

AXE 3 : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes :

→ Afin de former et sensibiliser le personnel pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Actions : Incrire au plan de formation, une formation sur les violences faites aux femmes. Créer une affiche de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes.

Proposer aux agents de porter un vêtement blanc autour du 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes.

Relayer les informations, sources et numéro d'urgence pour les victimes de violences, via le site et les réseaux sociaux de la communauté de communes de la Veyle et mettre à

disposition toute l'année les affiches et numéros d'urgence aux différents points d'accueil du public.

AXE 4 : S'engager pour un équilibre des temps de vie professionnelle et

personnelle :

→ Afin d'améliorer la qualité de vie au travail

Actions : Faire évoluer le télétravail.

Encourager et faciliter la parentalité au sein de l'administration en améliorant l'information aux futurs parents, temps partiels, maternité, paternité.

Conclusion :

En proposant un plan d'actions, la collectivité confirme sa volonté de progresser sur les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau du fonctionnement interne de la collectivité. Il s'articule autour de 4 axes avec pour premiers objectifs de : prendre conscience des inégalités réelles entre les femmes et les hommes en se formant, de lutter contre les stéréotypes, de promouvoir la mixité des métiers, de lutter contre les violences sexuelles et sexistes et de s'engager pour un équilibre vie professionnelle et vie personnelle.